



ARRETE MUNICIPAL

N° ARR2022-035

Réglementant la circulation Route de Kernioual, Rue du Port, Route de Mescadoroc Dépose des poteaux EDF après enfouissement des réseaux

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1 et L 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande de la société GTIE en date du 24 juin 2022

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation afin de garantir la sécurité des usagers aux alentours et sur son parcours, lors des **travaux de dépose des poteaux EDF, à l'aide d'une grue.**

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1er : Les mardi 12 juillet et mercredi 13 juillet 2022, afin d'effectuer les travaux indiqués ci-dessus :

- **le stationnement de tous véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux ;**
- **le dépassement sera interdit dans l'emprise des travaux**
- **la circulation des tous véhicules sera alternée par feux tricolores**
- **la vitesse sera limitée à 30km/h**

L'accès des riverains à leur propriété restera possible.

Article 2 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du secteur est à la charge et sous la responsabilité de la Sté GTIE de Brest.

Article 3 : Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, la signalisation sera adaptée aux seules restrictions de circulation qui seront maintenues.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ploudalmézeau.

Fait à PORSPODER, le 5 juillet 2022

Le Maire,

Yves ROBIN

